



Signalement pédiatre

Par **Seynabou13**, le **07/10/2019** à **18:43**

Bonjour,

J'ai un enfant de 22 mois et cela fait 1 an que je ne suis pas allée à la PMI, j'ai eu des problèmes de santé (20aine d'opérations) et vu qu'il était en bonne santé, je n'ai pas jugé nécessaire de l'emmener voir un pédiatre.

Là, je suis partie voir un pédiatre qui m'a dit qu'elle allait me signaler à la PMI et à la CAF, que c'est considéré comme de la maltraitance. J'ai vraiment peur qu'à cause de ma négligence, on m'enlève mon fils alors qu'il est épanoui, bien éveillé, nourri, habillé et je que m'en occupe en solo (son père étant absent) avec ma famille qui m'aide au quotidien. Quelles sont les conséquences de ce signalement dans ma situation ?

Merci.

Par **jodelariege**, le **07/10/2019** à **23:22**

Bonjour,

Pourquoi la pédiatre veut-elle signaler votre fils à la PMI ? quels sont les signes de maltraitance d'après la pédiatre ? avez-vous fait un suivi de votre fils chez un médecin généraliste ? avez-vous fait les vaccins obligatoires ? qui s'occupait de votre fils durant vos opérations ? Avez-vous fait ces examens en temps et en heure ?

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F967>

Par **Seynabou13**, le **08/10/2019** à **01:13**

Justement aucun signe de maltraitance c'est 4 derniers vaccins que je n'ai pas fait. Mais le 1 octobre le pédiatre que j'ai vu pour un érythème fessier m'a juste dit de faire les vaccins rapidement, il a fait les examens nécessaires et il m'a dit qu'il était bien en forme, qu'il avait toutes ses dents, qu'il mangeait bien en gros tout allait bien mais juste qu'il fallait faire les vaccins manquants (c'était son remplaçant). Voilà la cause de ma prise de rdv (pour les deux premiers vaccins). C'est pour ça que j'ai pas trop compris quand elle m'a parlé de signalement. Ma faute a été ma négligence vis-à-vis des vaccins et j'ai peur que pour cela il

m'enlève mon fils, les allocation je m'en fiche mais pas mon fils. Je ne mis connaît pas du tout j'aimerais être éclairé sur ma situation

Par **Seynabou13**, le **08/10/2019** à **01:14**

Ce sont les examens des 12e, 13e et 16e mois que je n'ai pas fait.

Par **jodelariege**, le **08/10/2019** à **08:29**

bonjour

les rendez vous médicaux cités ci dessus sont obligatoires .vous avez été négligente pour les vaccins (ce qui empêchera l'accueil de votre enfant en creche ou en école..) et pour les rendez vous médicaux obligatoires que vous avez ratés .on estime qu'un parent n'est pas en capacité pour déterminer si un enfant est en bonne santé ou pas: ce sont les examens médicaux faits par un médecin qui le déterminent...d'ou le signalement qui ne débouchera peut etre sur rien mais qui alertera certainement les services sociaux sur votre situation...